

## Cas 1 Région d'Aletsch (VS), Märjelental



(Photo: Ralph Manz)

### Chiffres et faits

La région d'Aletsch est située sur le versant sud qui domine la vallée du Rhône. Elle souffre de pénurie d'eau depuis longtemps. Depuis des siècles, l'eau est acheminée sur des kilomètres. Le développement du tourisme à Riederalp a accentué à un tel point cette pénurie qu'un captage d'eau et une conduite à haute capacité ont été planifiés au début des années 1970. L'eau aurait dû être captée dans le Märjelental situé sur le versant nord et être conduite jusque dans la région souffrant de pénurie.

### Raison de l'intervention

L'opposition n'était pas dirigée contre la construction d'un approvisionnement en eau, mais contre la destruction d'un biotope alpin extrêmement sensible. La conduite prévue dans la „variante nord“ du projet de Märjelen le long du versant nord, parallèle au glacier, aurait porté atteinte à la forêt d'Aletsch, avec ses pins et ses mélèzes, pourtant protégée depuis 1933. La construction de cette conduite aurait nécessité la construction d'une route. La création d'une route destinée aux engins de chantier a été attaquée en justice par la Ligue Suisse Pour la Protection de la Nature (aujourd'hui Pro Natura). Même si la route avait ensuite été démolie, la région aurait été dégradée et des biotopes abritant une faune et une flore alpines rares auraient été détruits pour toujours.

## Contributions pour la protection de l'environnement

L'abandon de la variante nord de la conduite a permis d'épargner une forêt de pins unique et d'éviter la construction de la route de chantier. La „variante sud“ qui a été construite touche une région beaucoup moins sensible écologiquement et pouvait être justifiée d'un point de vue de protection de la nature. Les recours des organisations de protection de la nature ont ainsi permis de réaliser un projet beaucoup plus respectueux de l'environnement.

## Echos

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001 de la région d'Aletsch n'aurait pas pu avoir lieu si une route longeait le versant sud directement au-dessus du glacier.

## Chronologie

**1972:** Création de „Zweckverband für Wasserwirtschaft und Entwicklungsplanung im Aletschgebiet“ (association pour la planification du développement et la gestion de l'eau de la région d'Aletsch).

**26.9.1977:** L'expertise de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) n'a pas été prise en considération.

**25.4.78:** Décision d'autorisation du département fédéral de l'économie (DFE) et du département fédéral des finances et des douanes (DFFD) relative à l'approvisionnement en eau potable et à l'irrigation (variante nord).

**9.6.1978:** Recours au Conseil fédéral de la LSPN (aujourd'hui Pro Natura) contre la décision du DFE et du DFFD.

**Juillet 1981:** Recours de la LSPN admis.

**1982:** Début de la construction du projet de Märjelen „variante sud“

**1988:** Le projet de Märjelen est achevé.

**2001:** Inscription de la région au patrimoine mondial de l'UNESCO sous le nom de Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn

**28.06.2007:** Agrandissement du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Liens/Personne de contact

Laudo Albrecht, Centre Pro Natura Aletsch, tél. 027 928 62 20

## Cas 2 Région d'Aletsch (VS), Gletschboden



La marge glaciaire du glacier du Rhône, d'une surface d'environ 2 km<sup>2</sup>, est une zone alpine particulièrement intéressante, bien étudiée et riche en espèces. En 1976, le canton du Valais a déposé un projet d'usine de pompage auprès de la Confédération. La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire (FP) s'est opposée à ce projet et a déposé un recours. Par conséquent, le Conseil d'Etat valaisan a décidé en 1983 de renoncer au projet et a mis en place une commission extraparlamentaire afin d'examiner les différentes utilisations possibles du sol. La FP a élaboré un sentier nature en 1984 qui a été inauguré en collaboration avec le canton en 1985. En 1992, la région de Gletschboden a été mise dans l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale et a été protégée par le canton depuis 1994. Aujourd'hui, Gletschboden et le sentier nature sont d'importantes attractions touristiques, tout comme le train à vapeur de la Furka.